Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20261106-TH_DCM_2026_94-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 novembre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
2 novembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	*15*
Présents	*15*
Excusés	*0*
Votants	*15*

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : sans objet

M Anthony LEBRETON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-94
Acquisition de décorations de noël lumineuses

Les précédentes équipes municipales avaient souhaité réduire la consommation électrique des décorations de noël en optant pour des décors en bois, visibles en journée et éclairés en soirée par des projecteurs ou des cordons leds à rechargement solaire. Depuis quelques années, des remarques sur le manque d'illuminations ont été remontées (défaillance de certaines installations et insuffisance de celles-ci)
Un point sur les décors et matériels en stock a été réalisé.
La commission Animations propose l'acquisition de 2 grandes guirlandes lumineuses pour illuminer les sapins du parvis de l'église et de la zone de loisirs.
Il est proposé d'allouer un budget de 500 € TTC pour procéder aux achats et à la mise en place au 05-12-2026

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :
- Valide l'enveloppe de 500 € TTC pour l'acquisition de guirlandes lumineuses.
- Autorise le Maire à signer les documents liés à cette commande

Pour copie conforme,
Le Maire

